



En partenariat avec

NATUR'EST

Règlement de l'appel à projets

I. CADRE DU DISPOSITIF NATUR'EST ET OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Partant des constats du Schéma Régional de Développement du Sport - SRDS Grand Est- que les sports de nature constituent un marqueur fort de l'activité sportive régionale, la Région Grand Est organisera en 2022, la deuxième édition de **NATUR'EST**, dans l'objectif de promouvoir à la fois les atouts sportifs des territoires et la pratique festive et tous publics des activités de pleine nature.

Labellisée « Terre de Jeux 2024 », la Région a défini un programme d'actions dont le concept **NATUR'EST**, issu de la thématique « Héritage durable » destiné à favoriser la découverte du Sport et de ses valeurs pour changer le quotidien des français grâce au Sport.

De leurs côtés, l'Agence Nationale du Sport et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 – COJOP 2024 - ont lancé pour la première fois fin 2020, l'Appel à Projet « Impact 2024 », à destination des acteurs associatifs et des collectivités territoriales labellisées. Démontrant concrètement en quoi le Sport et ses pratiquants sont porteurs d'innovation sociale et répondent aux défis sociaux et environnementaux de notre temps, **NATUR'EST** a été retenu en 2021 au titre de la thématique « le sport au service du développement durable ».

Déployé sur tout le territoire du Grand Est, avec **un programme officiel de manifestations, NATUR'EST propose à toutes et tous de découvrir et de pratiquer des activités sportives de pleine nature dans un esprit convivial et écoresponsable.**

La 2^{ème} édition de **NATUR'EST** se tiendra du vendredi 23 septembre au dimanche 2 octobre 2022, en lien avec la Semaine européenne du Sport.



Ce calendrier permet de proposer des événements sur deux week-ends pour favoriser la participation des familles et des touristes et sur une semaine complète pour encourager les actions sportives dans le cadre scolaire ou au sein des entreprises. Ce format 2022 de **NATUR'EST** contribue ainsi à la dynamique « Sport pour Tous » dans laquelle la Région Grand Est et ses partenaires sont engagées.

En répondant à l'Appel à Projets **NATUR'EST**, par le biais d'un dossier à compléter, l'évènement que vous organiserez sur la période pré-citée, **qu'il soit compétitif et/ou de loisirs**, et s'il est sélectionné, sera inscrit à un programme officiel d'animations et bénéficiera d'une promotion spécifique supervisée par la Région Grand Est. Un accompagnement financier plafonné hypothétiquement à 1 000 € par projet et à 80% des dépenses éligibles, pourra être accordé en fonction du nombre et de la qualité des critères développés dans le cadre de l'organisation de l'animation.

Les projets devront véhiculer un **esprit sportif** propre aux territoires, **valoriser les lieux de pratique** et s'ouvrir à **un maximum de public**. Ils devront inclure la diversité au sens large, présenter une approche durable, contribuer à la promotion des acteurs locaux. Pour cette édition 2022, sur la base du volontariat, les organisateurs peuvent ouvrir l'organisation de ces manifestations à des partenariats avec des acteurs issus de mouvements divers comme l'éducation populaire, l'alimentation durable, l'insertion par l'activité économique, l'éducation à l'environnement et l'économie sociale et solidaire au sens large. Une attention particulière sera apportée aux événements qui intègrent cette nouvelle dimension.

Ainsi, la Région Grand Est invite tous les porteurs de projets intéressés à préparer et à présenter leur candidature au présent appel à projets.

II. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets s'établira en fonction du respect des critères suivants :

1. *CRITERES PREALABLES*

Chaque candidat doit fournir au préalable à l'instruction de son projet les documents suivants :

- Un dossier de candidature dûment rempli et comportant toutes les informations demandées
- Une attestation sur l'honneur
- Un budget prévisionnel
- Un RIB comportant IBAN/BIC et l'adresse de la structure
- Les plans d'aménagements des lieux, des accès et du stationnement
- Les autorisations préalables (propriétaire et gestionnaire, le cas échéant).
- L'évaluation de l'incidence Natura 2000 si le projet est concerné.

2. *CRITERES QUALITATIFS*

Le dossier est instruit et noté sur la base de critères qualitatifs axés autour de deux thématiques :

- La manifestation, les animations/compétitions organisées
- Le développement durable

Thématique 1 : La manifestation

Les manifestations doivent se dérouler entre le **vendredi 23 septembre et le dimanche 2 octobre 2022 inclus.**

Animations- Compétitions

Le porteur de projet précisera le type de manifestation organisée : animations et/ou compétitions ainsi que leur nombre.

Publics cibles

Le porteur de projet indiquera quels types de publics sont concernés : licenciés – familles – jeunes – seniors - PMR....

Options tarifaires

Les conditions tarifaires d'accès à la manifestation seront également mentionnées (payante – gratuite - tarifs préférentiels).

Ouverture vers d'autres thématiques

Thématique 2 : Le développement durable : Eviter-Réduire-Compenser

Respecter la réglementation liée à l'environnement et aux espaces naturels

Être en conformité avec la réglementation (autorisation préfectorale, moyen de secours, ...) et avoir pris l'ensemble des précautions concernant le respect des milieux naturels, des règlements et des espaces protégés.

Avoir procédé au préalable à une concertation auprès des Parcs Naturels Régionaux et des usagers concernés, le cas échéant.

Préciser les actions entreprises pour limiter l'incidence sur les milieux protégés.

Engager une démarche écoresponsable dans l'organisation de l'évènement

Prendre en considération les engagements écoresponsables.

Sur la base du volontariat, l'organisateur peut se rapprocher des structures ressources référencées en annexe.

Associer les partenaires locaux à l'organisation de la manifestation

Privilégier le recours aux producteurs locaux et associer les Offices Départementales du Tourisme, hébergeurs, restaurateurs locaux....

Mettre en place une gestion écoresponsable des consommables

Privilégier toutes les mesures contribuant à diminuer les impacts polluants en matière de gestion de l'eau, d'électricité, des déchets, de l'alimentation, de la vaisselle, de la signalétique utilisée....

Mettre en place des moyens de transports « doux » et des stationnements adaptés

Transmettre un plan de circulation mentionnant tous les accès au site en fonction du type de transport privilégiant les déplacements doux et transports en commun, le co-voiturage, les stationnements et parkings mobilisables, tant pour l'organisation que les publics.

Organiser des actions de sensibilisation à la protection de l'Environnement

Organiser la mise en place de stands d'information, d'ateliers pédagogiques, voire des sorties découvertes de l'Environnement et du Patrimoine.

Mettre en avant le Grand Est dans la communication de la manifestation

Préciser les mesures prises autour de l'évènement afin de mettre en avant le Grand Est, la Région, et son action autour du programme **NATUR'EST**. Identifier notamment tous les médias mobilisés.

Des supports et éléments graphiques seront mis à disposition des porteurs de projets retenus. Ils seront téléchargeables à partir d'un lien fourni suite à la notification d'intégration du projet au programme **NATUR'EST**.

Favoriser les supports numériques et les supports papiers « verts »

Privilégier les outils numériques pour communiquer sur l'évènement. Si utilisation du papier, le porteur de projet optera pour un papier recyclable de type PEFC ou FSC et prendra un imprimeur labellisé « Imprim'vert ».

Elaborer un plan de communication

Mettre en place un plan de communication en précisant les supports de communication utilisés ainsi qu'un plan média.

Eligibilité des dépenses

Toutes dépenses liées à l'organisation de la manifestation peuvent faire l'objet d'un soutien. Toutefois, le montant de la masse salariale ne peut être supérieure à 25% du budget éligible. La valorisation du temps de bénévolat demeure éligible.

III. STRUCTURES ELIGIBLES A L'APPEL A PROJET

Les candidats pouvant concourir à l'appel à projets sont :

- Les associations loi 1901 ou de droit local (Alsace-Moselle)
- Les ligues et comités sportifs régionaux et départementaux
- Les collectivités locales (Communes ou intercommunalités)
- Les parcs naturels régionaux

IV. CONTRIBUTIONS PARTICULIERES EN TERME DE COMMUNICATON

Les projets retenus seront inscrits dans le programme **NATUR'EST** et bénéficieront d'un kit de communication proposé par la Région Grand Est.

La Région mettra en avant la programmation de Natur'Est à travers ses propres canaux : réseaux sociaux, site internet

V. MODALITES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être le plus complet possible. Ce dossier intègre également les pièces annexes à fournir.

VI. LES ETAPES DU TRAITEMENT DES DOSSIERS

1. *ETAPE 1 : INSTRUCTION DU DOSSIER*

Les dossiers doivent être transmis via l'adresse mail paul.fricker@grandest.fr, en mentionnant l'intitulé **NATUR'EST** dans l'objet du mail avant le 18 mai, passé ce délai, le dossier ne pourra être retenu. .

L'instruction croisée par les services de la Région et ses partenaires permettra de vérifier son contenu et son éligibilité à un accompagnement de la Région Grand Est.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

2. ETAPE 2 : LA SELECTION DES PROJETS

A la suite de l'instruction des projets, un comité procédera au choix des dossiers retenus dans le programme **NATUR'EST**. Ce comité associera les services de la Région Grand Est, des Départements, du CROS Grand Est, des Parcs Naturels Régionaux et de la DRAJES.

Un maximum de 30 dossiers au total sur le territoire du Grand Est pourra être retenu, idéalement réparti dans tous les départements.

Une grille « qualité » comportant des critères mesurables sera utilisée afin de permettre une instruction la plus équitable possible.

3. ANNONCE DES PROJETS RETENUS

La liste des projets retenus sera publiée sur le site www.grandest.fr. Les porteurs de projets seront informés par lettre de notification, leur donnant accès au kit de communication officiel et à une subvention régionale

VII. CALENDRIER

- Publication du dossier de candidature : le 07 avril 2022
- Date limite de réception des dossiers de candidature : 18 mai 2022
- Instruction et examen des dossiers : mai et juin 2022
- Comité de sélection : première quinzaine de juin 2022
- Pré-annonce des projets retenus : seconde quinzaine de juin 2022
- Distribution des kits de communication: début septembre 2022
- Evènement **NATUR'EST** : du 23 septembre au 2 octobre 2022

VIII. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le correspondant de la Région Grand Est :

Paul FRICKER : paul.fricker@grandest.fr

ou la correspondante du CROS Grand Est :

Marie RINGEISEN : marieringeisen@franceolympique.com

IX. STRUCTURES RESSOURCES

Possibilité de vous appuyer sur les contacts suivants :



EMERGE

Siège social :

ECO-MANIFESTATIONS ALSACE

1 Place Saint-Georges

67600 SELESTAT

MISSIONS :

- **Conseils** en réponse directe aux interrogations de tout genre sur les éco-manifestations
- **Labellisation des éco-manifestations**
- **Expertise** : Étude des pratiques écoresponsables et accompagnement sur l'ensemble des problématiques, création d'un réseau de plateforme de lavage de gobelets réutilisables
- **Animations** : Réunion de sensibilisation aux éco-manifestations, encadrement de l'équipe environnement lors des manifestations, présence lors de l'événement et sensibilisation du public
- **Création d'outils spécifiques** : Outils de sensibilisation, outils d'animation
- **Formations**



CRESS GRAND EST

Siège social :

**CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE GRAND EST**

8 rue Adèle Riton

67000 STRASBOURG

Contact : Maria GALLAND

Mail : m.galland@cress-grandest.org

Téléphone : 06 14 63 80 38

MISSIONS :

- Organisation représentative des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leurs réseaux, réparties dans les différentes familles : associations, coopératives, mutuelles, structures d'insertion, entreprises sociales, etc.
- Représentation, observation, sensibilisation, promotion, soutien au développement de l'ESS
- Missions spécifiques : développement des achats responsables, Mois de l'ESS, DLA régional, clauses sociales, etc.
- outils, sites plates-formes de la CRESS dédiés au développement de l'ESS : www.cress-grandest.org, www.essor-grandest.org, www.dla-grandest.org, www.made-in-ess-grandest.fr, www.acheter-responsable-grandest.com



ECHOGESTES

Siège social :

75 Avenue du Vingtième Corps
54000 Nancy

Président : Dominique SACCO

Mails : dominique@echogestes.org

Téléphone: 06.13.48.49.00

MISSIONS :

- **Accompagner** le changement de comportements et de pratiques à la mise en place d'éco-gestes par l'information, la sensibilisation et l'éducation.
- **Créer** et favoriser le lien social par l'innovation participative.
- **Fédérer** les acteurs autour de la démarche de réemploi, recyclage, réparation, rénovation des objets (outils, jouets, petit électroménager...).
- **Initier** le développement d'une conscience écologique responsable individuelle et commune.



E-GRAINE

Siège social :

2 rue des fourmis
10190 CHENNEGY

Coordinateur Grand Est : Thomas AMBLARD

Mails : thomas.amblard@e-graine.org

Téléphone: 06 49 07 68 64

MISSIONS :



- Développer et offrir un lieu de création qui rayonne sur le territoire avec des projets écologiques, culturels, sociaux, solidaires et pédagogiques.
 - Développer et partager une dynamique conviviale de mise en place d'alternatives responsables
 - Favoriser le lien social et intergénérationnel
- ==> Fédérer le grand public autour d'un projet commun d'un monde plus juste et équitable : une maison citoyenne et écologique !



EVODIA

Siège social

11, rue Gilbert Grandval

88000 EPINAL

Président : Patrick LAGARDE

Mail : jguandalini@evodia.org

Téléphone : 03 29 34 36 61

MISSIONS :

- Traiter les déchets issus de la collecte sélective, des ordures ménagères et déposés en déchèteries.
- Accompagner au quotidien pour produire moins de déchets et mieux trier.
- Créer des actions de prévention et de communication



MOTRIS

Siège social

39 A Route de Woippy

57050 Metz

Président : Olivier RUDEZ

Mail : contact@motris.fr

MISSIONS :

- Participer à la mise en place d'une structure sociétale viable à l'échelle planétaire.
- Initier un projet de société respectueux de la nature, des êtres humains, des animaux, de la Vie.



éco
manifestations alsace

Conseil
Accompagnement
Outils
Réseau

Éco-Manifestations Alsace (EMA) conseille et accompagne les organisateurs soucieux d’inscrire leur événement dans une démarche globale de développement durable

Nos activités :

Charte d’engagement des éco-manifestations

Labellisation donnant accès à un accompagnement complet et personnalisé qui permet de réduire les impacts négatifs de la manifestation sur l’environnement (7 thématiques, une centaine d’actions, 3 niveaux d’engagement).



Expertise

Étude des pratiques éco-responsables et accompagnement sur l’ensemble des problématiques.
Création d’un réseau de plateforme de lavage de gobelets réutilisables.
Réalisation de diagnostics environnementaux.
Réalisation de Bilan Carbone® des événements.

Animation

Réunion de sensibilisation aux éco-manifestations.
Encadrement d’équipes environnement et sensibilisation du public lors des manifestations.

Création d’outils spécifiques

Production d’outils de sensibilisation et d’animation.

Conseil

Conseils en réponse directe aux interrogations de tout genre sur les éco-manifestations.

Rencontres

Organisation et animation de rencontres thématiques entre organisateurs d’événements.

Animation d’Eco-Manifestations Réseau Grand Est (EMERGE)

Développement et coordination d’un réseau de structures faisant la promotion des comportements éco-responsables auprès des organisateurs de manifestations de la région Grand Est.

 **Éco-Manifestations Alsace**
1 place Saint-Georges
67600 SELESTAT

 contact@ecomanifestations-alsace.fr

 06 48 35 69 71

 ecomanifestations-alsace.fr